

MALINES-MECHELEN
23&24.10.2020
EXPERTISE JUDICIAIRE
ET INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE



Association des médecins experts asbl

Belgische Nederlandstalige vereniging
van verzekeringsartsen en medische
experten vzw

Collège National des Experts
Judiciaires- Nationaal College van
Gerechtelijke Deskundigen asbl-vzw

Institut Européen de l'Expertise et de
l'Expert

Koninklijk Belgisch genootschap voor
gerechtelijke geneeskunde-Société -
Société Royale médecine légale Belge
vzw asbl

Cher orateur,
Cher membre,
Cher invité,

Conscients que l'organisation d'un colloque en présentiel relève aujourd'hui du pari, nous sommes intimement persuadés, ainsi que les 5 associations organisatrices, qu'il est important de se retrouver et de permettre un maximum d'interactivité humaine, tout en sachant que nous devons prendre en compte les évolutions et les différentes contraintes que COVID 19 impose tant à l'organisation qu'aux participants.

Depuis le mois de mars, nous avons dû inventer de nouvelles formes de rencontre, de travail et de mode de vie avec une alternance entre présentiel et distanciel qui semble être devenu pour tous une évidence. Nous croyons fermement que les interactions humaines n'impliquent pas seulement des contacts formels, mais aussi que le but de nos organisations est d'améliorer l'efficacité de la justice en renforçant la compréhension entre toutes les parties prenantes de l'expertise judiciaire. "Rencontrer et partager", même si l'on doit appliquer des règles de distanciation, ou porter des masques, reste donc l'option privilégiée.

Une visioconférence sera proposée comme alternative à celles et ceux qui ne pourront pas être physiquement présents. Le colloque s'adaptera à la situation sanitaire et les conditions d'accueil au théâtre de Malines tiendront compte et respecteront les consignes sanitaires en vigueur à ce moment-là.

Afin de garantir une présence physique maximale dans des conditions de sécurité fiable pour tous, nous devons répondre à trois questions, que nous traiterons comme des "questions fréquemment posées". Les réponses à ces questions sont en effet susceptibles d'être adaptées au cours des semaines à venir.

En tant qu'acteurs de l'expertise judiciaire, notre objectif est de servir nos systèmes judiciaires du mieux que nous le pouvons, et du mieux que nous le devons à tous les acteurs du processus d'expertise judiciaire. Ceci, quelles que soient les circonstances : qu'il s'agisse de la COVID-19, ou de toute crise que nous pourrions rencontrer à l'avenir

Aurai-je le droit de me rendre en Belgique pour assister au congrès ?

Cela dépend de votre pays. Il est possible de venir en Belgique depuis de nombreux pays. A partir d'autres pays, le voyage est permis sous certaines conditions et/ou avec une vigilance accrue.

Enfin, les voyages à partir de quelques régions ne sont pas autorisés ou ne sont pas du tout possibles.

Il est important de comprendre que les circonstances changent constamment.

Pour obtenir les informations officielles les plus précises en temps réel, nous vous conseillons donc de consulter le lien officiel suivant : <https://diplomatie.belgium.be/fr>

L'événement sera-t-il autorisé à se tenir ?

Selon les informations dont nous disposons aujourd'hui, nous serons autorisés à réunir 200 personnes dans la salle de conférence principale. Si nécessaire, nous aurons accès à une seconde salle de conférence distincte pouvant accueillir un nombre identique de 200 personnes.

La priorité d'accès aux salles sera accordée sur la base du principe "premier inscrit, premier assis". En conséquence, les premiers inscrits seront assurés d'avoir une place dès leur arrivée.

Les pauses café et les déjeuners sandwichs seront organisés dans le strict respect des règles de la Covid-19.

Pourrais-je rentrer dans mon pays en toute sécurité après le congrès ?

La Belgique est un pays très accueillant : nous serons heureux de vous y recevoir. Bien entendu, nous souhaitons que vous puissiez rentrer dans votre pays aussi sûrement que vous êtes venu en Belgique.

En fonction de la situation actuelle et de l'évolution attendue dans les semaines à venir, nous supposons que la plupart des pays ne mettront pas en quarantaine les personnes revenant de Belgique. Cependant, il vous appartient de vérifier et de suivre cette information avec les autorités de votre pays.

Une alternative sous forme de visioconférence est-elle prévue ?

Pour celles et ceux qui ne pourront se déplacer à Malines, nous sommes en mesure de vous proposer de participer en mode visioconférence.

Nous vous informerons bien sûr au fur et à mesure des évolutions relatives au programme et aux conditions d'accueil.

Nous sommes impatients de nous retrouver à Malines avec le plus grand nombre possible d'entre vous en toute sécurité et nous préparons activement cette belle occasion de nous rencontrer entre professionnels, après des mois difficiles.

Nous comptons sur vous pour contribuer à la réussite de cette conférence qui réunira des orateurs de qualité sur le thème extrêmement central aujourd'hui qu'est l'intelligence artificielle et son intervention concrète dans des domaines touchant à l'expertise judiciaire.

Avec nos meilleures salutations,

Etienne CLAES
Co-président de l'EEEI

Toutes les informations : contact@experts-institute.eu

